

## Mariage et divorce : les verbes pour le faire

Les verbes **marier** et **divorcer** posent certaines difficultés d'emploi.

En français moderne, **marier** a deux sens :

- unir deux personnes en célébrant le mariage (un prêtre ou un commissaire aux mariages peut **marier** un homme et une femme);
- établir quelqu'un dans l'état de mariage, donner en mariage (autrefois, les parents **mariaient** leur enfant).

Au Canada français, on emploie souvent des expressions du type *Pierre a marié Lucie* lorsque deux personnes ont contracté mariage. Or, il s'agit d'un régionalisme assez répandu que l'on retrouve non seulement chez nous, mais aussi dans certaines régions de la France, en Belgique et en Suisse. On devrait plutôt dire dans ce cas que **Pierre a épousé Lucie**. Notons qu'on peut également dire que **Pierre et Lucie se sont mariés** ou **se sont épousés**.

Signalons par ailleurs que le verbe **marier** s'utilise indifféremment avec les prépositions **à** ou **avec** (p. ex. : elle **a marié sa fille à** un jeune homme poli, il **a marié son fils avec** sa voisine) et que la forme pronominale **se marier** semble être employée exclusivement avec la préposition **avec**.

En cas d'échec du mariage, les conjoints peuvent obtenir le divorce. On dit alors qu'**ils divorcent** et non pas qu'*ils se divorcent*, cette dernière forme n'existant pas en français. En outre, il serait incorrect d'employer une structure du type *Pierre divorce Lucie*, car il s'agit d'un calque de l'anglais *to divorce someone*. Il faudrait plutôt utiliser l'une ou l'autre des formes suivantes : Pierre **divorce avec** Lucie, **d'avec** Lucie ou **de** Lucie.

*Juricourriel*, numéro 18, le 9 février 2001  
Institut Joseph-Dubuc, 2001

*Cette activité est rendue possible grâce à l'appui financier du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles.*